

Monsieur

Wattignies, le 17 décembre 2018

Cher

Monsieur,

Vous avez bien voulu attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes, est légitime. Le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cette raison que le Groupe Les Républicains a fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat.

Vous souhaitez que l'Assemblée destitue le Président de la République. Cependant, l'article 68 ne peut être un recours que dans des cas très exceptionnels. Il n'a d'ailleurs jamais été utilisé et ne peut être invoqué pour sanctionner un projet ou un programme politique, mais uniquement si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président. Cet article n'est donc pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président, mais à apprécier son rôle comme gardien de la Constitution.

En revanche, le Groupe Les Républicains propose de redonner la parole aux Français par l'intermédiaire d'un référendum sur la politique fiscale énergétique, car c'est avec leur assentiment que les réformes pourront se faire et que nous arriverons à faire changer les choses.

Vous pouvez compter sur moi pour être attentifs aux revendications qui se sont exprimées ces dernières semaines.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bien cordialement
Sébastien HUYGHE